

enfin le consentement de M. Paul Allard, avocat justement considéré, écrivain de mérite, qui allait être ainsi chargé de recommencer, en 1871, l'œuvre qu'en d'autres circonstances, son père avait si heureusement accomplie en 1856.

Le capital

A part l'avantage de nous procurer les choses indispensables à la vie, l'épargne, sous une autre forme appelée capital, nous procure aussi des instruments de travail ou perfectionne ceux déjà existants et assure, par là, un développement plus large à la vie des sociétés humaines. L'épargne seule, en effet, nous permet d'obtenir des outils, des machines, en un mot les moyens qui rendent le travail plus productif.

On donne généralement le nom de *capital* aux produits de l'épargne employés de cette façon. Le mot de capital ou principal a été usité d'abord par les prêteurs de la monnaie destinée à servir d'instrument de travail. Ils distinguaient ainsi le *principal* de la dette, du loyer ou *intérêt* payé par l'emprunteur pour l'usage qu'il en fait. Dans le langage de l'économie politique on a étendu le sens du mot capital, et on l'a employé pour désigner toute espèce de produit, réservé par l'épargne, qui au lieu d'être consommé pour un usage individuel est employé à féconder le travail.

Il ne faut donc pas croire que le capital soit simplement une somme d'argent susceptible de rapporter un intérêt quand elle est louée à ceux qui en ont besoin. Le capital, c'est l'épargne transformée en instruments de production sous quelque forme qu'ils se présentent.

Les outils les plus élémentaires, comme la bêche, la hache, la charrue, sont des capitaux au même titre que l'argent monnayé parce que, pour les avoir, il faut d'abord en épargner la valeur avant de pouvoir se les procurer pour augmenter le travail produit.

L'argent lui-même, sous le titre de capital, ne sert en définitive qu'à payer les salaires ou à acheter les outils et les matières premières qui, transformées par le travail de ces outils, deviendront des produits utiles, des marchandises.

Aussi est-elle devenue le moyen le plus habituel d'évaluer les capitaux, et on a fini par la considérer comme constituant à elle seule le capital. C'est une erreur...

La monnaie n'est pas tout le capital, pas plus qu'elle n'est toute la richesse d'un peuple. L'épargne, dans son sens le plus large, comprenant les approvisionnements et les capitaux de quelque nature qu'ils soient, constitue vraiment la richesse des nations comme celle des individus. Par suite, le capitaliste n'est pas seulement celui qui possède une certaine somme d'argent ; ce sens est infiniment trop restreint. Tout homme qui arrive à posséder un instrument de travail, ne fut-ce qu'une hache comme le bûcheron, est un capitaliste. Son capital, c'est son outil. Telle est la vraie acception du mot capital. J. MICHEL.

Comité de Régie

LUNDI 29 AOÛT 1892.

Présidence de Henri Langelier, écr., 1er vice-Président.

Présents : MM. J. B. Morin, J. Marsan, H. Gaudette, J. B. Hevey, J. Benoit, J. Leduc, L. Cordeau, D. Dumaine, F. Lajoie, J. Bernard et J. H. Morin.

Application pour bénéfice de M. Joseph Beaulac, 25 août.

Résolu de payer aux malades suivants, tout ce que requis ayant été fourni.

Alfred Tanguay, du 15 août au 29 août, \$6.00.

Pierre Baillargeon, du 8 août au 23 août, \$6.50.

Louis Monjeau, du 15 août au 29 août, \$6.00.

Joseph Côté, du 15 août au 27 août, \$6.00.

Octave Lajoie, du 15 août au 29 août, \$6.00.

François X. Burque, du 8 août au 29 août, \$9.00.

Irénée Choquette, du 15 août au 29 août, \$6.00.

Osias Langevin, du 19 août au 29 août, \$3.50.

Joseph Cabana, du 15 août au 29 août, \$6.00.

Louis Laporte, du 15 août au 29 août, \$6.00.

Charles Moison, du 15 août au 29 août, \$6.00.

Pierre Larivière, du 27 juillet au 20 août inclus, \$8.00.

Ovila Côté, du 15 août au 29 août, \$6.00.

Joachim de Langis, du 15 août au 29 août, \$6.00.

Demands pour admission et certificats requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis.

Louis Philippe Désy, médecin, 25 ans, St-Hugues.

Joseph Epiphane Benoit, marchand, 39 ans, Ste-Hélène.

Sur proposition de M. Désiré Dumaine appuyé par M. J. B. Morin, M. Louis Philippe Désy est nommé médecin examinateur et médecin de l'Union St-Joseph, à St-Hugues.

Résignation, comme membre de l'Union St-Joseph, de M. Coltaire Robillard. L'acceptation de cette résignation est ajournée jusqu'à ce que M. Robillard ait payé tout ce que dû par lui ou exigible par la Société et le Sec-Trés. reçoit instruction de lui écrire à cet effet.

LUNDI, 5. SEPTEMBRE 1892.

Présidence de M. Frs. Decelles, écr., Président.

Présents : MM. F. Lajoie, J. B. Morin, J. Leduc, J. Marsan, D. Dumaine, J. B. Hevey, Ls. Cordeau, J. H. Morin, H. Langelier, et J. Bernard.

Après lecture et sur proposition de M. D. Dumaine, appuyé par M. F. Lajoie, les deux derniers rapports sont approuvés.

Applications pour bénéfices de MM. :

J. B. Brunelle, 1er Septembre.

Michel Lebrun, [Montréal] 30 août.

Pierre Hébert, 2 Septembre.

Résolu de payer : à Rév. J. Barré, [St-Pierre Joly, Manitoba] du 26 juillet au 28 août, \$14.00.

Demande pour admission et certificats requis pour M.

Jos. Côté, cordonnier, 26 ans, St-Hyacinthe, lequel est déclaré admis. Et le comité s'ajourne.

Décès

Nous finissons, avec le mois de Septembre courant l'appel pour cotisation de tous les décès survenus en mars et avril dernier.

A peu de jours de distance, en mars et avril, nous avons eu la douleur de perdre six confrères, MM. :

Elie Bouvier.

Elzéar Guillet.

Tancrède Amiot.

Stanislas Trudeau.

Hilaire Péloquin.

Félix Houle.

Il n'y a pas eu de décès depuis M. F. Houle.

On nous demande, depuis quelque temps, combien de décès il reste encore à payer. Nous l'avons dit ci-haut, après avoir donné, à chaque décès, l'avis de tel décès et du mois pendant lequel il devenait exigible.

En vertu des Règlements, chaque décès étant payable en deux versements et la cotisation totale pour chaque décédé étant de cinquante centins ; d'un autre côté, la faculté, étant laissée au Comité de Régie d'appeler ensemble deux versements, il suit qu'un montant égal à celui fixé pour chaque décédé était dû chaque mois, — soit en avril, mai, juin, juillet, août et septembre.

Heureux effets du désir et de la possession du bien-être

L'homme qui cherche et obtient le bien-être par le travail et l'épargne n'a pas besoin de s'arracher à la réalité par l'orgie. La réalité, au contraire, charme sa pensée ; le présent s'embellit encore pour lui de l'avenir qu'il espère. Epruverait-il la nécessité de s'étourdir, lui que, chaque jour, la fin de son travail rend au sentiment délicieux de son bonheur ?

J'encourage donc de toutes mes forces, loin de le blâmer, dans les hommes voués aux professions laborieuses, le désir d'un modeste bien-être : ce désir contribue au développement de toutes les affections douces et saintes. L'ouvrier désireux d'arriver à l'aisance par la bonne conduite chérira sa famille et ne cherchera jamais ses plaisirs loin d'elle. Les jours de fête sont agréables surtout parce qu'on les passe ensemble. Après une excursion délicieuse dans la campagne, on rentre le soir doucement fatigué et charmé d'avoir pu, ce qui est si rare, passer les uns avec les autres la journée entière. En l'honneur de la fête, le repas du soir est plus délicat. On partage ensemble le mets, honneur du festin, et ce partage fait naître mille agréables plaisanteries. Le père enlève de force le petit enfant que la mère tenait sur ses genoux, et, malgré elle, veut qu'il avale quelques gouttes de la liqueur choisie. La joie expansive de l'enfant, le charmant courroux de la mère, les éclats de rire du père, forment un tableau digne de Greuze. Et, cependant, la cheminée gronde doucement ; la

flamme du foyer, reflétée par des meubles polis et brillants, semble illuminer toute la chambre, les yeux des heureux époux se portent avec satisfaction sur l'armoire pleine de provisions et de linge, sur le tiroir où, à côté de quelques pièces d'argent, repose un livret de la caisse d'épargne ; et leurs regards, se reportant ensuite sur l'enfant, lui disent : " Ce n'est pas toi qui connaîtras la misère. "

Voilà la position où chacun peut arriver : il n'est pas d'ouvrier qui, en suivant la route droite ne puisse jouir de ce bonheur.

A voter le premier dimanche de Septembre prochain dans les Succursales, et le dimanche suivant à St-Hyacinthe

Que le Comité de Régie Central soit autorisé à prêter, à la Corporation des RR. PP. Dominicains de St-Hyacinthe ou à toute autre Corporation offrant les mêmes garanties à \$5.25 pour cent d'intérêt payable semi-annuellement et pour un laps de temps n'excédant pas dix ans, tout ce que disponible en Réserve mensuelle au moment où tel prêt sera effectué.

Tout membre, en aucun temps pour quelque considération que ce soit, peut se retirer de la Société signifiant par écrit, au Comité de Régie Central, son intention de le faire et après avoir payé ce qui est exigible par lui à la dite Société au moment de telle signification. Dans ce cas, le dit Comité de Régie sera tenu de prendre en considération et d'accepter, dès sa première séance après la signification comme susdit, la résignation de tel membre qui, dès lors, sera déchargé de toute obligation ultérieure envers la Société.

La négligence, par le résignataire d'offrir le paiement intégral de ses redevances en même temps que sa résignation, entraînera l'ajournement d'icelle jusqu'à parfait paiement de ces redevances et des inpositions nées dans l'intervalle.

Fermete

Une louable et rigide fermeté a rendu célèbre le nom de M. de Hailai, premier président du parlement de Paris. Ce grand magistrat, de l'austère intégrité ne déridait même le front pour sourire à la vérité et à l'innocence à qui elle rendait justice, était pour le vice d'une fermeté inflexible qui ne faisait acception de personne. Il était le fléau de la chicane et de l'injustice.

Un jour, il répondit au corps de procureurs qui venaient le féliciter d'avoir été fait procureur général et lui demander sa protection : " Ne protection ! les fripons ne l'auront pas, les gens de bien n'en ont pas besoin. "

Pendant une année de disette, le riche partisan enlevait des bleds pour les revendre plus cher. M. de Hailai l'envoya chercher.

Le fermier-général vint dans sa carrosse doré et chargé de laquais.